Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 7

Artikel: Madame répond...
Autor: Sylvabelle
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-217807

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES CHATEAUX ROMANDS

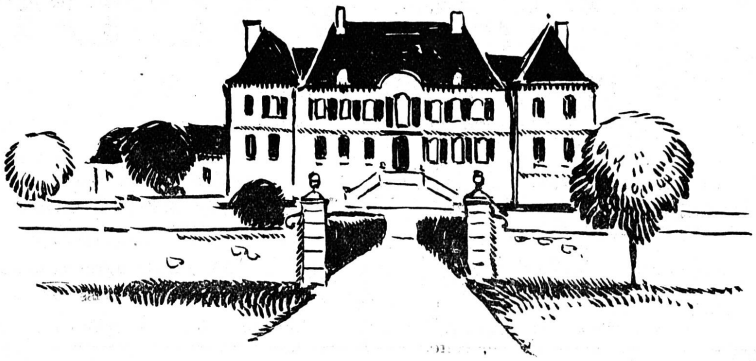

LE CHATEAU DE GRANDCOUR

Le château actuel a succédé au manoir féodal à l'époque d'Abraham Sinner, de Berne, qui avait acheté la baronnie de Grandcour en 1736, de Ph. von der Weid, de Fribourg, dont la femme était une fille de Jean Laurent d'Estavayer.

Labat, riche teinturier de Genève, fut le dernier baron de Grandcour. Lors de la liquidation des droits féodaux, il reçut dix mille francs pour le rachat des dîmes et des censes. La baronne Labat fit des legs importants en faveur des écoles de la paroisse de Ressudens. Le château et le domaine furent vendus peu après à la famille Oulevey, qui les possède encore.

. . . . . .

Reportons-nous aux temps où surgirent la plupart des châteaux seigneuriaux qui dominent encore notre Patrie vaudoise, en vigie sur ses collines : Oron, Vufflens, Blonay.

Le vieux château de Grandcour, aujourd'hui disparu, était, avec la petite ville fortifiée qui l'entourait, le chef-lieu d'une seigneurie qui comprenait aussi Chevroux, Chesard et Ressudens. Les premiers seigneurs connus étaient les Cossonay-Prangins. A la chute de cette maison, en 1293, leurs seigneuries passèrent dans les mains de Louis de Savoie, seigneur de Vaud. Pour se concilier les bourgeois de Grandcour, il leur promit les franchises de Moudon qui, à cette date, étaient les plus étendues du Pays de Vaud.

Grandcour était, au moyen-âge, une des villes et bourgs qui avaient le droit d'envoyer des députés aux Etats de Vaud. La seigneurie fut remise en 1311, à Pierre de Grandson, avec Blanche de Savoie, fille de Louis, comme épouse, et demeura propriété de cette illustre famille jusqu'en 1397 où elle fut réunie au domaine de la couronne, après la mort d'Othon.

Othon, seigneur de Grandson, fut un des plus puissants chevaliers du Pays de Vaud ; sa célébrité a grandi encore, à notre époque, depuis que M. Arthur Piaget a révélé en lui un des plus remarquables poètes du moyen-âge. Il est permis d'évoquer Othon de Grandson, chevaleresque et malheureux, sur lequel planait le soupçon infamant de « félonie », chevauchant de sa seigneurie de Grandson à celle de Grandcour, et entrant dans sa petite ville de Grandcour par la porte de l'Est, dont les traces de poterne sont encore visibles.

« Othon de Grandson, nous dit Paul Maillefer dans son histoire du canton de Vaud, était accusé de complicité de la mort d'Amédée VII de Savoie, le Comte Rouge. Les délégués des Communes vaudoises, réunis à Moudon, l'avaient déclaré coupable. Il s'était rendu en Angleterre, d'où il en appela le roi de France. Celui-ci fit une sérieuse enquête et reconnut l'innocence du sire de Grandson. Il le déclara « pur, net et non coupable ». Les villes maintenaient leur accusation ; Gérard d'Estavayer se fit leur champion et offrit de prouver par « Jugement de Dieu » la culpabilité d'Othon.

Les deux adversaires comparurent devant Amédée VIII. Othon de Grandson se défendit avec noblesse et dignité. Il fit observer que l'accusation n'avait pas créance en Savoie, sinon il y aurait eu autour du prince assez de nobles et vaillants chevaliers tenant de près à la maison du comte, sans s'en remettre à Gérard du soin de venger leur maître mort et que ses accusateurs n'osant se présenter eux-mêmes, étaient des lâches :

« Il semble, s'écria-t-il, qu'ils avaient bien trouvé souliers en leurs pieds quand ils ont trouvé messire Gérard, nécessiteux et plein de convoitise... ma querelle est bonne et vraye et ai grand cause de moy deffendre et touchant ma conscience... je suis en la miséricorde de celui-cy qui est plus plains de mercy que je ne puis être percheable... »

Relevant le défi et jetant son gage, il dit à Gérard :

« Je dy que tu mens et a menti... »

Le duel eut lieu à Bourg en Bresse, le 7 août 1397. Si l'on en croit Olivier de la marche, ce fut dans des circonstances particulièrement tragiques. Othon de Grandcour fit enlever une lame de sa cuirasse qui le gênait. Un des assistants le dit à Gérard qui finit par trouver le défaut et enfonça son épée dans le ventre d'Othon.

Jusqu'au dernier moment, et tant qu'il put parler, il dit :

« Je me rends à mon Dieu et à ma dame Ste-Anne. »

Comme il est mort sans se dédire ou se rendre, dit encore Olivier, un maréchal de France qui assistait incognito au combat judiciaire, se fit reconnaître, réclama le corps du chevalier, l'obtint et le fit ensevelir en terre sainte.

. . . . . .

En 1681, il ne restait plus qu'une tour du vieux château de Grandcour en ruines.

Mme David Perret.

LE COSTUME VAUDOIS

Dans le dessein de remettre en honneur le port du costume vaudois, qui fait le charme et l'originalité de notre canton, il vient de se fonder à Vallorbe — nous le disons d'autre part — une section de l'Association des Vaudoises, sous le nom de « La Patriote ».

Voici, à ce propos, une description du costume vaudois authentique :

Une jupe de couleur, ample, froncée à la taille, de longueur raisonnable et sans garniture, en cotonne, lainage, milaine, gallette toile nationale, soie ancienne. Un corsage de merinos, d'alpaga ou de tout autre lainage noir, de velours exclu, croché devant par des crochets et non pas lacé ; le dos finissant par une petite basque ; le devant par une pointe peu prononcée.

Un fichu de tulle ou de mousseline, plissé un peu derrière, de façon à dégager la nuque en faisant une pointe. Ce fichu peut être en couleur, mais il est plus élégant en blanc. Il peut être aussi porté sur le corsage s'il est en broderie ou en dentelle ancienne, mais ceci est une exception.

Le tablier doit être long, ample, froncé à la taille, sans garniture et attaché par des attaches ou un ruban assorti. Il peut être de soie, de cotonne, d'indienne, en harmonie avec la couleur de la jupe.

Les manches sont en toile de fil, serrées au coude par un étroit poignet que ferment des boutons doubles, si possible en strass, reliés deux par deux par une chaînette d'argent. Pour l'hiver, on peut porter des manches longues et plates, du même tissu que le corsage.

Le collier est en grenat, avec fermoir or placé devant ou il est en paillettes d'or. Un velours noir tout simple fait très bien.

Les bas sont noirs ou blancs, les souliers de préférence bas à talons bas, mais jamais blancs ou jaunes.

La coiffe est en taffetas noir, garnie de vraie dentelle de soie, si possible. Cette dentelle doit être un peu gommée pour se tenir bien et former comme une auréole autour du visage, sur lequel elle ne doit pas tomber. Elle est posée avec un peu d'ampleur sur le sommet de la tête avec davantage d'ampleur sur les côtés. Le chapeau peut être le vrai chapeau ancien des Montreusiennes ou celui adopté par les « Vaudoises », il y a deux ans, plus commode et plus facile à porter, tout en restant bien dans la note.

On peut porter sur le corsage de jolis fichus de soie ou de laine anciens. Comme vêtement chaud pour l'hiver, on recommande les grandes mantes de drap froncées, les châles vaudois, les châles de lainage uni. Les châles-tapis, portés sous Napoléon III, ne font pas partie du costume, bien plus ancien qu'eux.

La fantaisie, le port de fleurs sur les bonnets, les dentelles aux tabliers, les bijoux voyants sont absolument déplacés et nuisent à la beauté du costume.

Les mitaines sont en soie noire filochée.

MADAME REPOND...

A M. André Marcel.

Mon pauvre Arthur ! Quoi, tu ronchonnes ?
Vrai, j'en pourrai bien faire autant !
Si je m'alourdis, tu grisonnes...
Hélas ! Ils sont loin, nos vingt ans !

Quand jadis, à la nuit tombante,
Tu venais me faire la cour,
Oeil fripon, moustache pimpante,
Tes baisers disaient ton amour.

Maintenant, tu rentres morose ;
Tu dis « Bonsoir ! » et puis : « J'ai faim ! »
Quand je te parle de mes roses,
Tu réponds : « Passe-moi le pain ! »

Le bouillon murmure : « Je t'aime ! »
En mijotant tout doucement,
Et la vanille dans la crème
Te rappelle nos doux printemps !

Alors, tandis que je m'essouffle
A monter l'anthracite noir,
Tu mets lestement tes pantoufles
Et tu lis les journaux du soir.

Jadis, tu me lisais des contes
Ou bien quelque roman nouveau ;
Maintenant, qu'est-ce que tu racontes !...
Le feuilleton est bien plus beau !

Aussi, tandis que je tricote,
Tu t'en prends au gouvernement,
Tu te démènes, tu ergotes...
Moi, je m'endors béatement.

Si je te donne la réplique,
Le plus souvent tu ris de moi,
Je n'entends rien en politique,
J'aime mieux le Conteur Vaudois !

Mais, tu t'agites comme un bonze,
J'entends gémir le vieux fauteuil.
Ciel ! La pendule a sonné onze !
Vite, je t'apporte du tilleul...

Sylvabelle.

DE L'UNE A L'AUTRE

Chailly, le 13 février 1923.

Mon cher *Conteur*,

Ta jolie anecdote sur le doyen Bridel m'en rappelle une autre, parfaitement authentique, arrivée jadis à quelque ecclésiastique des environs de Morges. Pressé de se rendre dans une maison éloignée, il avise un char de paysan qui s'en allait précisément dans cette direction. Mais le cheval, fourbu, n'avance pas assez vite, malgré toutes les excitations dont il est l'objet.